

TRIBUNE

INDEPENDANCE DES PARTIS POLITIQUES FACE AU SYSTEME JUDICIAIRE

L'indépendance du système judiciaire est un débat qui revient régulièrement sur le devant de la scène. C'est sans conteste un des principes de base des démocraties, raison pour laquelle les avis sont souvent passionnés.

Indispensable indépendance

Impartialité et indépendance des juges et des magistrats sont les ingrédients indispensables pour garantir le bon fonctionnement d'un état de droit.

Tout est-il optimal dans le Jura pour éviter que les pouvoirs exécutifs et législatifs s'immiscent dans celui du judiciaire ? Il faut rappeler que ce sont les parlementaires qui élisent les magistrats. Un calcul savant et sans fondement légal est établi pour savoir à combien de postes peuvent prétendre les partis. On veut atteindre ainsi une prétendue représentativité de l'ensemble de la population en fonction des forces politiques en présence.

Une méthode contestable

Cette méthode est toutefois contestable sur plusieurs points. Tout d'abord, plus de la moitié de la population ne veut appartenir à aucun mouvement politique. Les "sans parti" ne sont donc pas représentés dans une juste proportion. Il y a dans le Jura ou ailleurs un grand nombre de personnes qui feraient de bons juges mais qui n'ont aucune chance d'être élues car elles n'appartiennent à aucun parti !

De plus et malheureusement lors d'élections par le Parlement, la première préoccupation des élus cantonaux se porte plus sur l'appartenance politique que sur les compétences des personnes intéressées aux mandats.

Un conseil de la magistrature ?

Ce mode de faire n'est donc pas sans risque. Le Parlement en est conscient car il a accepté il y a plus de deux ans maintenant, une motion demandant à ce qu'un Conseil de la magistrature étudie les dossiers des candidats pour qu'ensuite un choix puisse se faire sur la base des compétences. Il faut rester vigilant et être conscient que cela ne résoudra pas tout, mais ce sera clairement un mieux.

Il semble essentiel que les personnes qui composeront ce Conseil de la magistrature soient totalement hors du système tout en possédant des connaissances dans le domaine judiciaire. Dans certains cantons, des professeurs de droit participent aux préavis détaillés et motivés relatifs à chacune des candidatures.

TRIBUNE

Le dossier confié au Gouvernement avance lentement – comme si on voulait éviter que les élections de la prochaine législature cet automne tombent sous le coup de cette nouvelle règle. Une consultation sur un projet de loi vient de se terminer et le débat pourra bientôt commencer. Du moins, espérons-le !

Plus d'obole des magistrats aux partis politiques !

Pour améliorer la situation, on peut - c'est certain - faire encore plus. En exigeant que les personnes éligibles en qualité de juge ou de procureur n'apportent pas de soutien financier à des organismes susceptibles d'entrer en conflit d'intérêt avec leur fonction. Le versement à un parti politique est considéré par certains comme étant à la limite de la corruption. Les partis devraient avoir la sagesse et surtout le courage d'y renoncer ! C'est ce qu'a fait le PCSI-Jura. L'indépendance des partis politiques face au système judiciaire serait ainsi renforcée et surtout exempte de tout soupçon.

Une remise en question et un débat sont plus que souhaitables pour que notre Justice soit un réel reflet de la société et au service de cette dernière !

Géraldine Beuchat,
Présidente du PCSI-Jura et députée

Glovelier, le 2 juin 2015